

M. Léon Palustre fournit quelques indications sur les fresques de la crypte de Saint-Bonnet-le-Château, que le Congrès doit visiter le lendemain.

M. E. Travers fait une communication, au sujet des représentations figurées de musiciens, dans les monuments du Moyen-Age.

M. Léon Palustre donne ensuite des renseignements précis sur les mesures prises pour conserver les ruines de Sanxay, qui vont devenir prochainement la propriété de l'État.

A la suite de cette communication, le Congrès exprime un vœu, pour la conservation de ces ruines et celle des monuments épigraphiques de la France, de l'Algérie et de la Tunisie.

M. le comte Lair donne lecture d'une délibération du Conseil d'administration, du 28 juin, attribuant, à titre d'encouragement, pour la conservation des monuments, plusieurs allocations, parmi lesquelles les suivantes intéressent plus particulièrement notre pays :

1° A la ville de Feurs, pour le placement, dans le vestibule de la mairie, d'inscriptions romaines et de bornes milliaires par les soins de M. le comte de Poncins. 100 fr.

2° Pour fouilles sur l'emplacement présumé du cimetière romain de Moind, par les soins de la Société de la Diana. 100 fr.

3° Pour relever la dalle tumulaire de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne, dans l'église de Montverdun. 50 fr.

Le Conseil décerne ensuite une grande médaille de vermeil :

1° A M. Léon Palustre, directeur honoraire ; 2° à M. Vincent Durand ; 3° à M. Jeannez, à Roanne ; 4° à M. Henri Gonnard, à Saint-Étienne ; 5° à M. le docteur Plicque.

Une médaille d'argent est décernée :

1° A M. Félix Thiollier, à Saint-Germain-Laval ; 2° à M. Rochigneux, bibliothécaire de la Diana ; 3° à M. l'abbé Bouthilier, vice-président de la Société nivernaise ; 4° à M. Henri Nodet, architecte, à Béziers ; 5° à MM. le colonel Gazan et le docteur Mougins de Roquefort ; 6° à M. Espérandieu, lieutenant au 17^e de ligne, à Béziers.

Enfin, ont reçu une médaille de bronze :